L'islam en questions et réponses

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

10274 - Souscrire des actions dans une banque non usurière

question

La Banque Islamique met en vente des actions qui valent chacune 110 dollars américains. Nous avons compris que ladite banque n'utilise pas l'usure et que la valeur des actions est placée dans des affaires commerciales exemptes de transactions usurières et les bénéfices sont répartis aux actionnaires.

Nous espérons que vous nous direz si cela est permis ou pas afin de nous permettre d'éviter de tomber dans des situations répréhensibles.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il est permis de souscrire des actions dans les banques non usurières. Le bénéfice versé à l'actionnaire provient de transactions non interdites. C'est bien licite.

Allah est le garant de l'assistance.

Puisse Allah bénir et saluer notre prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.